



## Programme des candidats des Territoires du Nord-Ouest Barème de points du système de déclaration d'intérêt – Volet Employeur

### A : Facteurs du capital humain (maximum de 375 points)

#### Compétences linguistiques (*maximum de 125 points*)

##### Première langue officielle (anglais ou français)

Les points sont attribués en fonction des résultats par tranches des Niveaux de compétence linguistique canadiens (NCLC) en compréhension orale, expression orale, compréhension écrite et expression écrite, selon l'équivalence des résultats de l'examen linguistique.

	Points par facteur
NCLC 1 à 3	0
NCLC 4	12 par tranche
NCLC 5	17 par tranche
NCLC 6	20 par tranche
NCLC 7	22 par tranche
NCLC 8 ou plus	25 par tranche

##### Seconde langue officielle (anglais ou français)

Les points sont attribués si le candidat est bilingue (anglais et français) et s'il obtient le résultat total exigé pour les Niveaux de compétence linguistique canadiens (NCLC) à son examen linguistique pour sa seconde langue.

NCLC 5 ou plus (résultat total)	25
---------------------------------	----

#### Âge (*maximum de 50 points*)

Les points sont attribués en fonction de l'âge du candidat au moment de la soumission de la déclaration d'intérêt au PCTNO.

Moins de 18 ans	0
De 18 à 20 ans	40
De 21 à 44 ans	50
De 45 à 49 ans	30
50 ans et plus	10

#### Expérience de travail (*maximum de 100 points*)

Les points sont attribués en fonction du nombre d'années d'expérience de travail à temps plein acquises au cours des dix dernières années, au Canada ou à l'étranger, dans le même poste que celui qui est visé par la nomination ou dans un poste semblable à celui-ci. Par travail à temps plein, on entend un minimum de 30 heures par semaine pour un seul employeur.

Moins de 6 mois	0
6 mois	10
1 an	20
2 ans	40



## A : Facteurs du capital humain (maximum de 375 points)

3 ans	60
4 ans	80
5 ans et plus	100
<b>Études (maximum de 100 points)</b>	
Les points sont attribués en fonction du plus haut niveau de scolarité obtenu dans un établissement d'enseignement reconnu, pour lequel un certificat, un diplôme ou un grade a été conféré.	<b>Points par facteur</b>
Aucune formation postsecondaire officielle	0
Certificat d'études postsecondaires	20
Diplôme d'études postsecondaires	40
Certificat de métier	50
Baccalauréat	60
Maîtrise ou doctorat	80
Études postsecondaires liées au poste visé par la nomination	100

## B : Liens avec le marché du travail aux TNO (maximum de 340 points)

<b>Emploi aux TNO (maximum de 100 points)</b>	<b>Points par facteur</b>
Les points sont attribués en fonction du code de la Classification nationale des professions (CNP) pour le poste visé par la nomination.	
Le poste visé par la nomination correspond à la catégorie FEER 0 ou 1 de la CNP	100
Le poste visé par la nomination correspond à la catégorie FEER 2 ou 3 de la CNP	60
Le poste visé par la nomination correspond à la catégorie FEER 4 ou 5 de la CNP	30
<b>Offre d'emploi dans un métier spécialisé aux TNO (maximum de 40 points)</b>	<b>Points par facteur</b>
Les points sont attribués si l'emploi correspond à l'un des codes suivants de la CNP pour les métiers spécialisés : 72310, 72200, 72300, 72302, 72401, 72410, 72106, 72400, 72404, 72600 ou 62200.	
Offre d'emploi dans un métier spécialisé aux TNO	40
<b>Lieu de travail aux TNO (maximum de 50 points)</b>	<b>Points par facteur</b>
Les points sont attribués en fonction du lieu de l'emploi à temps plein visé par la nomination, s'il se trouve dans une collectivité des TNO autre que Yellowknife.	
Lieu de travail se trouvant dans une collectivité des TNO autre que Yellowknife	50
<b>Expérience de travail aux TNO (maximum de 100 points)</b>	<b>Points par facteur</b>
Les points sont attribués en fonction du nombre d'années d'expérience de travail à temps plein acquise au cours des dix dernières années aux TNO. Par travail à temps plein, on entend un minimum de 30 heures par semaine pour un seul employeur.	



**B : Liens avec le marché du travail aux TNO** (maximum de 340 points)

Un an d'expérience de travail aux TNO	50
Deux ans d'expérience de travail aux TNO	75
Trois ans d'expérience de travail aux TNO ou plus	100
<b>Permis de travail</b> ( <i>maximum de 50 points</i> )	
Les points sont attribués en fonction de la détention d'un permis de travail valide lié à un employeur des TNO.	<b>Points par facteur</b>
Permis de travail lié à un employeur des TNO	50

**C : Capacité d'adaptation aux TNO** (maximum de 130 points)

<b>Études aux TNO</b> ( <i>maximum de 100 points</i> )	
Les points sont attribués en fonction du plus haut niveau de scolarité obtenu dans un établissement d'enseignement reconnu, pour lequel un certificat, un diplôme ou un grade a été conféré.	<b>Points par facteur</b>
Certificat d'études postsecondaires aux TNO	75
Diplôme d'études postsecondaires ou niveau supérieur aux TNO	100
<b>Famille aux TNO</b> ( <i>maximum de 30 points</i> )	
Des points sont accordés lorsque le candidat a un membre de sa famille immédiate qui réside aux Territoires du Nord-Ouest en tant que résident permanent canadien.	<b>Points par facteur</b>
Grand-parent, parent ou membre de la fratrie qui vit aux TNO en tant que résident permanent ou citoyen canadien	30

**Nombre maximum de points : 845**



Liste des métiers spécialisés visés par le processus de déclaration d'intérêt

Charpentier-menuisier – CNP 72310

Électricien – CNP 72200

Plombier – CNP 72300

Monteur d'installations au gaz – CNP 72302

Mécanicien d'équipement lourd – CNP 72401

Mécanicien de véhicules automobiles – CNP 72410

Soudeur – CNP 72106

Mécanicien de chantier et mécanicien industriel – CNP 72400

Mécanicien d'aéronefs et technicien d'entretien d'aéronefs – CNP 72404

Pilote – CNP 72600

Chef – CNP 62200

*Cette liste est sujette à changements.*

---

Coordinnées:

Numéro de téléphone sans frais : 1-855-440-5450

Courriel : [immigration@gov.nt.ca](mailto:immigration@gov.nt.ca)

Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation

[www.immigrationnto.ca](http://www.immigrationnto.ca)